

Codognan – Vergèze

Histoire d'un redécoupage intercommunal

Les idées reçues ont la vie dure ... En effet, de nos jours encore, certains restent persuadés qu'à l'occasion d'un échange de terrains entre les deux communes, la source des Bouillens (qui ne s'appelait pas encore Perrier) serait « passée » du territoire de Codognan à celui de Vergèze. Aussi, au vu des avantages liés à la célèbre eau gazeuse, les partisans de cette idée reçue n'hésitent pas à affirmer que, lors de cet accord, Codognan se serait « fait avoir ».

La réalité est toute autre. La seule part de vérité de cette rumeur est l'échange de terrains. Quant à la fameuse source, elle a, de tout temps, été située sur le terroir de Vergèze.

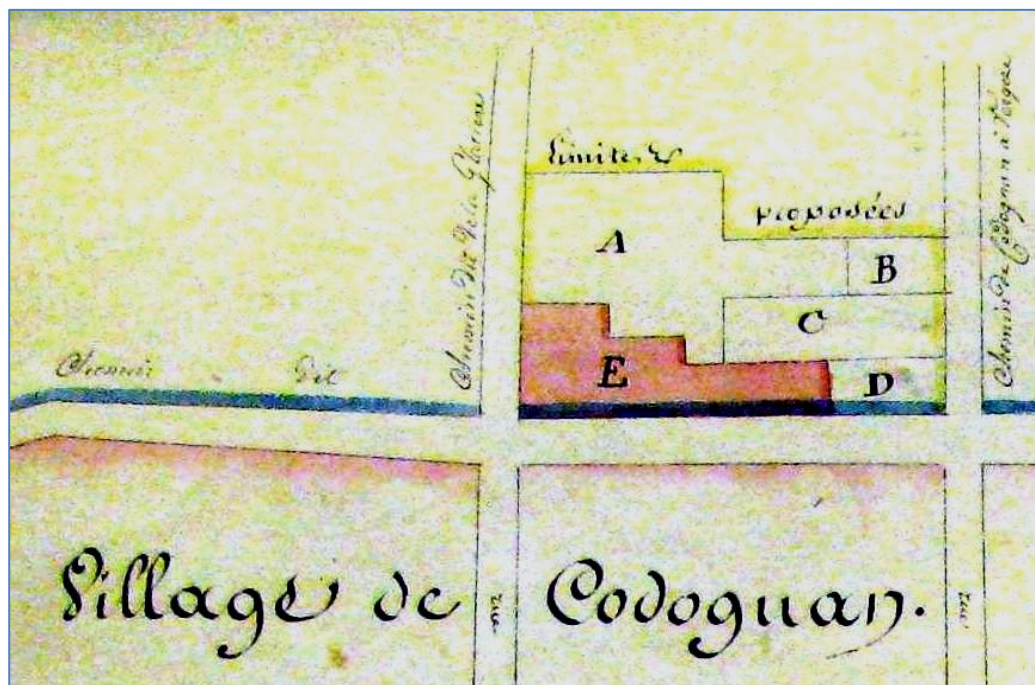
Mais pour quelles raisons les municipalités de Codognan et Vergèze ont-elles décidé, au début du XIX^{ème} siècle, d'échanger deux parties de leurs territoires ? Ce type de transaction entre localités est tout à fait exceptionnel car il nécessite, en plus de la volonté des deux communes, l'accord officiel des plus hautes autorités de l'Etat. Cet accord particulièrement officiel figure dans les archives municipales de Codognan, dans le dossier « **Délimitation du territoire 1809-1825** » (D4). On y trouve un texte manuscrit extrait des minutes

de la *Secrétairerie d'Etat* qui débute ainsi :

« Au palais Impérial de St Cloud le 22 avril 1812, Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin, médiateur de la confédération Suisse : Vu le rapport de notre ministre de l'Intérieur, décrétons que les communes de Vergèze et de Codognan sont délimitées entre elles ainsi qu'il suit : Par le chemin de la Monnaie jusqu'à celui de la glacière, par ce dernier chemin jusqu'aux limites des propriétés de Daniel Margarot, par ces limites jusqu'au chemin de Codognan à Vergèze, par ce chemin jusqu'à celui de la Monnaie ... etc. »

Cette déclaration, au préambule solennel, avait pour but d'officialiser et de préciser les nouvelles limites communales modifiées après un échange de parties de territoires. Le début de la description précise d'ailleurs les contours exacts de la zone « gagnée » par Codognan sur Vergèze. Ce quadrilatère d'environ un demi-hectare est toujours bien repérable sur le terrain puisque c'est la seule partie de la commune située au nord du chemin de la Monnaie.

A noter que l'ancien *chemin de la Glacière* (de Vergèze) a, depuis lors, changé de nom et pris celui de rue Droite (de Codognan) dont il



Croquis d'époque montrant les maisons de Vergèze (A, B, C, D, E) dont les propriétaires souhaitaient devenir Codognanais ... et furent rattachés à Codognan.

est le prolongement vers le nord. Aujourd'hui, cette partie de rue est mitoyenne aux deux communes.

Quant aux propriétés de Daniel Margarot, elles correspondent de nos jours aux diverses parcelles situées au sud de la caserne des pompiers. Pour ce qui est de la zone « donnée » à Vergèze, il s'agit d'un triangle d'environ 4 hectares situé dans le quartier rural de La Padelle, entre la route d'Aigues-Mortes (D 979) et le chemin des Bouillens.

Ce dernier terme est sans doute à l'origine de l'idée reçue. En effet, le texte parle bien du chemin se dirigeant vers les Bouillens et non du quartier rural où se situe la célèbre source.

Mais pour connaître les motivations profondes à l'origine de cet échange, il faut remonter une vingtaine d'années auparavant, au début de la période Révolutionnaire et plus précisément au 29 novembre 1791, lors d'une des premières réunions du conseil municipal de Codognan. Ce jour-là, dans l'euphorie née de la chute de l'Ancien Régime, de la liberté

retrouvée et des idées nouvelles, Jacques Loubier, premier maire de Codognan, fait une déclaration que l'on peut qualifier d'historique dont voici quelques extraits :

« ... les particuliers qui habitent les huit maisons dans le territoire de Vergèze près de Codognan et du chemin de la Monnaie qui sépare les deux territoires, désirent être réunis à Codognan comme jouissant en commun de tous les droits et privilèges du dit lieu. La municipalité de Vergèze s'y oppose attendu que les dites maisons sont dans son territoire. Qu'importe que ces messieurs payent l'impôt à Codognan ou à Vergèze, l'impôt se paye au même Etat. ... il n'est pas possible qu'ils puissent faire leur cuisson du pain à Vergèze ni jouir d'autres avantages comme en étant trop éloignés Les possesseurs des dites maisons firent une pétition aux administrateurs du district de Sommières pour les prier de prendre cet objet en considération ... les dits administrateurs envoyèrent une lettre à la municipalité de Codognan dans laquelle ils prient de vouloir bien les recevoir comme membres, citoyens et comme frères...».



**La partie Est du territoire de Vergèze rattaché à Codognan lors de l'échange
(angle du chemin de la Monnaie et de la rue de Vergèze)**

Pour bien comprendre ces arguments il est nécessaire de se replacer dans le contexte historique, social et géographique de l'époque. Les bourgs de Codognan et Vergèze, 5 à 6 fois moins peuplés que de nos jours et très regroupés, se trouvaient alors éloignés de plus d'un kilomètre. Cependant, Vergèze avait la particularité de compter un « écart », une sorte de hameau comptant huit familles, situé en bordure du chemin de la Monnaie, en contact direct avec le cœur de Codognan.

Ces huit familles avaient, depuis toujours, pris l'habitude de cohabiter avec leurs proches voisins et partageaient les installations communes de Codognan : four à pain, puits commun ... ainsi que les services mutualisés comme le gardiennage des porcs ... pour lesquels ils participaient financièrement.

Aussi, profitant de la liberté d'expression et du vent de liberté soufflant sur le pays, ces Vergézois très pragmatiques ne demandaient rien d'autre que d'officialiser une situation de fait où tous y trouvaient avantage. Dans un premier temps, la municipalité de Vergèze s'opposa à ce projet car il privait cette commune d'une partie de son territoire et surtout de huit contribuables. Cependant, à la suite de longues négociations, un compromis finit

par être trouvé. Codognan donnait les quatre hectares de champs et vignes de La Padelle et recevait en échange le demi-hectare de maisons, et ses huit familles, en bordure du chemin de la Monnaie. La valeur bien supérieure des terrains urbanisés compensant équitablement la superficie plus importante des terres de La Padelle.



Le triangle de La Padelle donné par Codognan à Vergèze lors de l'échange (angle de la route d'Aigues-Mortes et du chemin des Bouillens)

Aujourd'hui, à l'heure où l'on n'a jamais autant parlé de redécoupage territorial, de fusion des régions, de suppression des départements, de regroupements de communes ... **l'histoire de ces huit familles Vergézoises ayant souhaité devenir Codognanaises est sans doute un exemple à méditer.**

Bernard FEVRIER

